



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

**OJ N°49 - Action territoriale. Pôles territoriaux.
Maison de la Communauté du pôle Garazi-Baigorri. Convention-type de mise à disposition de la salle de réunion.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°49 - Action territoriale. Pôles territoriaux.
Maison de la Communauté du pôle Garazi-Baigorri. Convention-type de mise à disposition de la salle de réunion.**

Rapporteur : Monsieur Bernard ARRABIT.

Mes chers collègues,

La structuration et la mise en réseau des Maisons de la Communauté constituent un axe majeur de la politique de territoire adoptée par le Conseil communautaire le 20 juillet 2019.

Afin de poursuivre la démarche 100% usagers, les Maisons de la Communauté (sièges des ex-intercommunalités) ont vocation à être des « lieux ressources » pour les élus, les agents, ainsi que pour les usagers-acteurs du territoire.

C'est pourquoi, il est souhaité ouvrir les Maisons de la Communauté sur leur environnement à travers, par exemple, la mise à disposition de salles de réunions aux acteurs associatifs du territoire.

Ainsi, la Maison de la Communauté du pôle Garazi Baigorri possède une salle de réunion d'une capacité maximale de 100 personnes (50 places assises en tour de table) qu'elle souhaite mettre à disposition, à titre gracieux, des associations et communes du pôle Garazi-Baigorri, ainsi que des partenaires de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Il est donc proposé d'approuver la convention-type relative à cette mise à disposition à conclure avec les différents organismes utilisateurs.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière d'Approbation des conventions de mise à disposition à des tiers de biens immobiliers bâtis ou non bâtis, à titre onéreux ou gratuit, appartenant à la Communauté d'Agglomération, avenants aux conventions existantes et résiliations »,

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes de la convention-type et de ces pièces associées ci-annexées, relatives à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de réunion de la Maison de la Communauté du pôle Garazi-Baigorri, au profit d'associations et de communes de ce territoire, ainsi que des partenaires de la Communauté d'Agglomération,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer chaque fois que nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 51 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Non votant : 1 (FOURNIER Jean-Louis)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.